



Au départ du projet, respecter les conditions suivantes :

Créer un compte classe dont l'identifiant ne localise pas l'école

Ne s'abonner qu'aux partenaires du projet

Pas d'échange entre enseignant sur le compte classe (les enseignants pourront se créer un compte personnel ou communiquer par mail)

Présenter le projet aux familles

Accepter les abonnements des familles MAIS ne pas s'abonner aux comptes des familles

Une charte des usages de twitter est rédigée avec les élèves dans un cadre défini

Aucune publication de photos ou vidéos d'élèves

Aucun élément identifiant les élèves

Utilisation des hashtags définis par les CPD LV (après formation)

Exemple de charte :

Ce projet est toujours l'occasion de travailler en EMI ou EMC sur le bon usage d'internet et des réseaux sociaux.



CHARTRE TWITTER en 10 balises

Twitter nous permet de communiquer et partager avec le monde entier. C'est fantastique ! Pour cela il nous faut respecter certaines règles.

- #validation**
C'est toujours le maître qui vérifie mon tweet avant de l'envoyer.
- #orthographe**
J'écris correctement : orthographe, ponctuation, expression écrite etc.
- #identité**
Je signe mes messages car j'en suis responsable.
- #twitter**
Abonnement, abonné, message privé, # et @ : je connais les usages de Twitter.
- #photo**
Si je publie des photos elles sont soignées et autorisées.
- #propriété**
Quand je partage quelque chose j'indique son origine (auteur, lien).
- #respect**
Je respecte les personnes sur le réseau comme dans la vie (ni insultes ni méchancetés)
- #prudence**
Je ne divulgue pas d'informations confidentielles (téléphone, adresse etc.)
- #communication**
Je ne consulte et ne répond qu'aux comptes que nous suivons, ou après décision collective.
- #autorisation**
Si j'utilise un réseau social avant 13 ans, c'est toujours avec un adulte, même à la maison.

@CM2_CHAPELLE